

# INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

## COMMISSION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE

DÉCISION 219CR-2017-1247

### Évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en démographie, offerts par le Centre Urbanisation Culture Société – Dépôt du rapport final d'évaluation

---

ADOPTÉE par la commission des études et de la recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), lors de sa 219<sup>e</sup> réunion tenue le 9 février 2017, sous forme de visioconférence.

CONSIDÉRANT l'article 77 du Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs* de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 10.5.1 d) du *Règlement de régie interne de l'INRS* (Règlement 1);

CONSIDÉRANT le processus d'évaluation prévu à la *Politique d'évaluation des programmes d'études de l'INRS* (la « Politique »);

CONSIDÉRANT les décisions de la commission des études et de la recherche de l'INRS, respectivement en date du 19 novembre 2014, du 19 mai 2016 et du 15 septembre 2016, à l'effet de nommer dans le cadre de l'évaluation des programmes des programmes de maîtrise et de doctorat en démographie offerts au Centre Urbanisation Culture Société (le « Centre UCS ») :

- les membres du comité d'évaluation interne (205CR-2014-1099);
- les membres du comité d'évaluation externe (214CR-2016-1200);
- les membres du comité institutionnel d'évaluation (217CR-2016-1231);

CONSIDÉRANT le rapport final d'évaluation, rédigé par le comité institutionnel d'évaluation, soumis pour avis, en date de ce jour, à la commission des études et de la recherche de l'INRS;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité institutionnel d'évaluation dans ledit rapport et le plan d'action à mettre en œuvre par le comité de programmes pour accroître le recrutement d'étudiants et favoriser leur rétention;

CONSIDÉRANT les résultats positifs attendus au cours de la prochaine année pour ne pas devoir envisager la fermeture des programmes de maîtrise et de doctorat en démographie;

**Sur proposition de** Mircea Vultur  
**Appuyée par** Ana Tavares

### IL EST PROPOSÉ

1. De prendre acte du rapport final d'évaluation des programmes de maîtrise et doctorat en démographie, réalisé par le comité institutionnel d'évaluation, tel que joint en annexe, et d'approuver la mise en oeuvre des recommandations prévues audit rapport.
2. De mandater le directeur scientifique et la directrice du Centre Urbanisation Culture Société pour mettre en œuvre les recommandations dudit rapport final d'évaluation ainsi que pour déposer à la commission des études et de la recherche de l'INRS un rapport d'étape dans l'année suivant le dépôt du rapport précité.

*(Suite de la décision 219CR-2017-1247)*

3. De mandater les employés du Centre Urbanisation Culture Société et du Service des études supérieures et postdoctorales pour accompagner le comité de programmes en démographie dans la mise en œuvre desdites recommandations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Original signé par :

Lana Fiset  
Secrétaire générale